

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°17/2022

des délibérations du conseil municipal

séance du 14 avril 2022

Date de la convocation : 7 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers absents : 1

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, , Mme. Mattea CASALTA, Mme Dominique MARTINI, , Johann THOUVENOT, Dominique VINCENTI.

Membre représenté : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Mme Marie-Cécile ROSSI par Dominique VINCENTI, Joseph CASANOVA par Joseph CASANOVA, Erick CASALTA par Jean- Baptiste SALVADORI

Membres absents : Ludovic MARTI

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA



Objet : Approbation du budget.

Le maire expose à l'Assemblée le contenu du budget primitif 2022 en résumant les orientations générales du budget comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 813 802,84 euros/ Recettes de fonctionnement : 813 802,84 euros

Dépenses d'investissement : 646 796,06 euros/ Recettes d'investissement : 646 796,06 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres adopte le budget primitif communal de l'exercice 2022 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FUNCTIONNEMENT	813 802,84	813 802,84
INVESTISSEMENT	646 796,06	646 796,06
TOTAL	1 460 598,90	1 460 598,90

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme



Le Maire
Dominique VINCENTI

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF	Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de conseillers présents : 6 Nombre de suffrages exprimés : 6
Département <u>Corse-du-Sud</u> Commune <u>TOLLA</u>	Séance du <u>1^{er} avril 2022</u>

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Joseph LEONZI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M Dominique VINCENTI, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice		90643,60	448 538,47			
TOTAUX	515 596,19	505 261,90	294 114,50	379 309,49	809 710,69	884 571,68
Résultats de clôture						
Restes à réaliser	515 596,19	595 905,68	294 114,50	827 867,96	809 710,69	1 423 753,64
TOTAUX CUMULÉS	502 573,24	803 09,49		533 733,46		61 402,95
RÉSULTATS DÉFINITIFS	502 573,24	501 773,60		533 733,46	502 573,24	1035 507,06
	799,64			533 733,46		532 933,82
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

- 8 AVR. 2022

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au rep. à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°

Ont signé au registre des délibérations : MM

Sceau de la mairie



Mattéo CASATA

[Signature]

Ammourade CASATA
(Mattéo CASATA) *[Signature]*

CASANOVA JONEPH

(Léonzi) *[Signature]*

- HARRINI Dominique

[Signature]

- Rossi Marie-Claire (HARRINI) *[Signature]*

Pour expédition conforme
Le président,

Léonzi *[Signature]*

SALVAPORA

[Signature]

Casella enela

[Signature]

(1) Les «dépenses» et les «recettes» doivent être inscrites sur les lignes «opérations de l'exercice» et «restes à réaliser». Les «déficits» et les «excédents» doivent être inscrits sur les lignes «résultats reportés», «résultats de clôture» et «résultats définitifs».

